



**CHARTRES  
MÉTROPOLE HABITAT**  
LOCATION CONSTRUCTION ACCESSION

Chartres, le 25/10/2021

Direction Générale

SL/EL

**Objet : Adhésion de Chartres Métropole Habitat à la nouvelle société coopérative de coordination Logi'EL.**

Madame, Monsieur, locataire de Chartres Métropole Habitat,

Sous l'impulsion de la loi ELAN du 23 novembre 2018 qui a obligé les bailleurs sociaux qui détenaient moins de 12.000 logements, à se regrouper, votre bailleur social a fait le choix de créer et de faire partie d'une société de coordination coopérative, prévue par le Code de la construction et de l'habitation avec :

- HABITAT EURELIEN, Office Public de l'Habitat du Département d'Eure-et-Loir gère 9.605 logements locatifs sociaux répartis sur plus de 110 communes dans tout le département.
- NOGENT PERCHE HABITAT Office Public de l'Habitat de la Communauté de communes du Perche gère 1.255 logements qui sont principalement implantés sur la commune de Nogent-le-Rotrou.
- La SA EURE-ET-LOIR HABITAT, Entreprise Sociale pour l'Habitat gère 5.258 logements implantés sur 70 communes du département d'Eure et Loir.

Ainsi, nous constituons désormais un groupe d'organismes de logement social autour d'une société de coordination dénommée « LOGI'EL, société anonyme coopérative de coordination à capital variable » près de 22.000 logements.

Au travers de ce regroupement, nous portons l'ambition de devenir un acteur de référence au service du développement et de l'aménagement durable des territoires en améliorant l'attractivité du patrimoine existant par une gestion patrimoniale ambitieuse et en apportant un service de qualité en proximité ainsi qu'un accompagnement social adapté en partenariat avec les acteurs des territoires.

Au-delà de cette adhésion à cette coopérative, Chartres Métropole Habitat reste votre bailleur et conserve son autonomie, son nom et sa propre identité, ses salariés pour vous garantir une proximité et la meilleure qualité de service.

Votre bail, vos interlocuteurs habituels restent les mêmes et vous continuerez à vous adresser à Chartres Métropole Habitat pour toutes vos demandes concernant votre logement.

Les services de Chartres Métropole Habitat restent à votre disposition pour tous autres renseignements.

Vous souhaitant bonne réception de cette information, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleurs.



Le Directeur Général,

Samuel LEMERCIER